

Interpellation

Équité de traitement des demandes d'autorisation de construire à Blonay – Saint-Légier dans le contexte actuel

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

La planification territoriale constitue un outil fondamental pour assurer un développement harmonieux, cohérent et aussi équitable de notre commune.

Dans cet esprit, l'information doit être accessible au plus grand nombre, organisée de manière compréhensible et facilement exploitable pour représenter un levier efficace parce qu'équitable, bâti sur la confiance et la transparence.

Or, force est de constater qu'à Blonay – Saint-Légier, nous ne disposons plus d'une planification territoriale à jour, tant nos plans et règlements sont devenus obsolètes. Ils sont actuellement en cours de révision, comme l'a exposé la Municipalité dans sa communication 10-2025 du 24 février 2025. Selon le calendrier annoncé, un cadre actualisé, stable et durable ne pourra raisonnablement entrer en vigueur avant 2027, dans le meilleur des cas.

Le contexte actuel — et malheureusement pour plusieurs années encore — se caractérise ainsi par :

- un cadre réglementaire obsolète,
- l'absence de vision prospective faute de Plan directeur communal (PDCOM) mis à jour,
- des révisions menées au rythme lent et sectoriel des plans partiels d'affectation (PPA).

Cette situation soulève des interrogations légitimes sur l'équité de traitement des demandes d'autorisations de construire, notamment entre promoteurs de grands projets et petits propriétaires, ces derniers souvent citoyens de notre commune, aux projets plus modestes.

Le récent référendum sur le projet du Praz-Grisoud a révélé la sensibilité accrue de nos concitoyens à ces enjeux. Au-delà des aspects paysagers et écologiques, l'opposition semble avoir été nourrie par un sentiment de morcellement des décisions, perçues comme déconnectées d'une vision globale cohérente, et par crainte d'arrangements ponctuels. Ce sentiment a été renforcé par les faits récemment rapportés dans la presse, concernant la cession controversée de deux parcelles agricoles à Mottex.

Dans ce contexte, la confiance ne peut naître que d'une transparence totale sur les décisions prises en matière d'autorisations de construire.

En l'absence d'un Plan directeur communal actualisé, avec des PPA et règlements devenus partiellement caducs, les marges d'interprétation s'élargissent dangereusement, accroissant les risques de disparités.

Appliquer de manière stricte des règlements obsolètes serait contraire au bon sens et pénaliserait tant les dynamiques locales que les orientations supérieures d'aménagement du territoire.

Si les projets de grande envergure bénéficient de la possibilité d'un PPA négocié, qu'en est-il des projets de moindre importance ? Comment garantir un traitement équitable dans ce climat d'insécurité juridique et d'ambiguïté réglementaire ?

Il en va de l'égalité de traitement entre les citoyens, mais également du climat de confiance indispensable entre l'administration et la population.

Dans ce cadre, je me permets d'interpeller la Municipalité sur les points suivants :

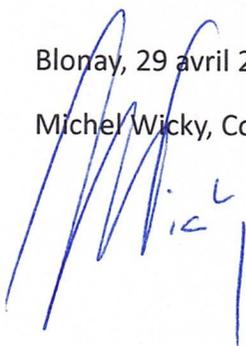
- Quels principes directeurs et mécanismes sont actuellement appliqués pour assurer un traitement équitable et homogène des demandes d'autorisation de construire, indépendamment de l'ampleur des projets ?
- Comment la Municipalité compense-t-elle l'absence d'un PDCOM/PPA à jour, en particulier dans les secteurs régis par des plans anciens ou incomplets ?
- Existe-t-il des critères internes ou directives spécifiques formellement établis pour encadrer l'analyse des dossiers dans ce contexte d'incertitude réglementaire ?
- Quelles garanties la Municipalité offre-t-elle aux citoyens en matière de transparence, de cohérence et de traçabilité dans l'instruction des demandes et la délivrance des permis de construire, au-delà du respect formel des règlements actuels ?

Il en va de la confiance des habitants envers leurs institutions et de la capacité de notre commune à accompagner son développement de manière durable, inclusive et juridiquement sécurisée.

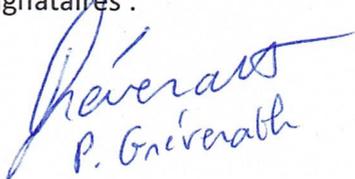
En vous remerciant par avance pour vos réponses écrites, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, l'expression de ma considération distinguée.

Blonay, 29 avril 2025

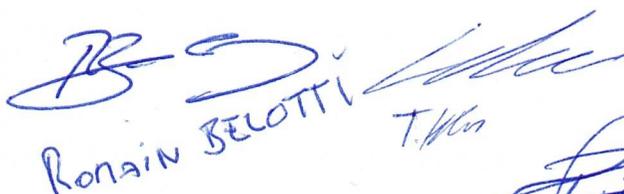
Michel Wicky, Conseiller Communal, Parti Vert'libéral Blonay-Saint-Légier



Signataires :



P. Gréverath



ROMAIN BELOTTI



Fabrice Borlat